

Clariane signe la Charte Romain Jacob pour un modèle de soins plus inclusif

Clariane a signé la Charte Romain Jacob, qui vise à favoriser le meilleur accès au soin pour toutes les personnes vivant avec un handicap en France. Cette Charte, qui fédère les acteurs de la prévention, du prendre soin et de l'accompagnement, a été édictée à l'initiative de l'association Handidactique.

En cohérence avec sa mission de prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité et de son engagement pour une approche humaniste du soin, qui promeut l'écoute, la personnalisation des soins et la considération, Clariane a décidé d'adhérer à la Charte Romain Jacob et aux 12 engagements de celle-ci.

Par cette signature, les établissements sanitaires et médico-sociaux de la communauté Clariane s'engagent donc à :

- valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même ;
- valoriser l'accompagnement ;
- exprimer les besoins ;
- intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap ;
- construire une culture professionnelle commune ;
- coordonner le parcours de santé ;
- organiser l'accès aux soins et à la prévention ;
- faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires ;
- prévenir et adapter l'hospitalisation, avec ou sans hébergement ;
- améliorer la réponse aux urgences médicales ;
- faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication ;
- mettre en œuvre et évaluer la charte Romain Jacob.

Selon le Professeur Antoine Piau, Directeur médical, éthique et innovation en santé du groupe Clariane : « *En signant la Charte Romain Jacob, Clariane réaffirme son engagement en faveur d'un système de soins plus équitable, accessible et attentif aux besoins de chacun, quelles que soient ses fragilités. Cette démarche vient également renforcer notre coopération avec les acteurs de santé sur les territoires, au service d'une meilleure continuité des parcours de soins pour les patients et les résidents.* »

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 63 000 collaborateurs du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 personnes accompagnées et soignées dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias...), les établissements et services de santé spécialisées (Inicea, Ita, Grupo 5...) ainsi que les domiciles et habitats partagés (Petits-fils, Ages & Vie...).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Julie Mary

Responsable des relations presse
06 59 72 50 69
julie.mary@clariane.com

Florian Bachelet

Responsable des relations presse
06 79 86 78 23
florian.bachelet@clariane.com

Mélie Boissonnet

Chargée des relations presse
07 63 34 61 60
melie.boissonnet@clariane.com